



Possession d'une partie de la maison de mon copain

Par **oceanebabiche**, le **23/07/2016** à **15:44**

Bonjour.

Je précise le contexte. je suis en couple avec mon ami qui a acheté une maison seul qu'il doit rénover. Elle est donc qu'a son nom.

Pour que les travaux avancent plus vite, j'aimerais l'aider financièrement MAIS, y a t il un moyen pour que je possède ce que j'ai payé. En bref, en cas de séparation, si nous ne sommes pas mariés, et que je ne possède pas une part fixe de la maison, est ce que je perdrai tout ce que j'ai mis dans les travaux?

(donc hors meubles ect...)

Par **youris**, le **23/07/2016** à **16:01**

bonjour,

la solution c'est que votre ami vous vende ou donne une part de sa maison mais il y a aura des frais de mutation immobilière.

il faut effectivement éviter d'investir dans un bien qui ne vous appartient pas mais si vous logez dans ce bien, vous en profitez gratuitement

si vous investissez dans le bien de votre concubin et que vous vous séparez, vous aurez du mal à récupérer votre argent surtout si la situation est conflictuelle.

vous pouvez par exemple, mettre à votre nom, les factures que vous payées, les conserver pour en réclamer le remboursement en cas de séparation, mais en l'absence d'accord, seul un juge pourra trancher le litige.

salutations